



SciencesPo.

Chaire
M.A.D.P.

La Lettre de la Chaire *Mutations de l'Action Publique et du Droit Public* (MADP)

N°3 – 2010

EDITORIAL

Pr. Jean-Bernard Auby
Directeur de la Chaire MADP

Droit public ouvert et concret

Entendue à Turin, une remarquable conférence de ce grand juriste européen qu'est Armin von Bogdandy, directeur de l'Institut Max Planck de droit public comparé et international d'Heidelberg. Thème de la conférence : l'avenir de la science juridique en Europe. Bogdandy y plaidait que trois défis sont devant nous : la constitution d'un espace scientifique européen, la constitution d'un espace juridique européen, et la pression croissante de la concurrence des law schools américaines.

Face à ces trois défis, Bogdandy suggérait un cocktail d'évolutions dans lequel ressortaient les ingrédients suivants : développement de la comparaison, européanisation de la méthode, ouverture à d'autres sciences, dépassement des séparations disciplinaires (en considérant notamment que beaucoup de questions mêlent aujourd'hui à la fois du droit national, du droit européen et du droit international), constitution d'une communauté scientifique européenne.

Il concluait par une exhortation à ne plus raisonner en termes de sources, et à s'emparer plutôt de secteurs de questions, pour les explorer par tous les bouts. Cette belle leçon en faveur d'un droit public ouvert et concret, nous en ferions volontiers notre catéchisme.

La politique scientifique de la Chaire est constamment soucieuse des dimensions externes, comparées, européennes, internationales, des sujets qu'elle aborde. En témoignent : la publication de l'étude que la Chaire a pilotée à propos de l'influence du droit européen sur les catégories du droit public », le prochain séminaire de « droit public comparé ; européen et global » consacré aux acteurs non étatiques dans la globalisation juridique. La démarche de la Chaire se veut ouverte aux disciplines convergentes, comme l'analyse des politiques publiques et l'analyse économique du droit : la deuxième session de notre séminaire « Public Law & Economics » portera sur les « impact assessments ».

Nous nous efforçons de travailler autant que nous le pouvons sur des objets concrets : entre autres, les contrats publics (notre Réseau « Contrats Publics dans la Globalisation Juridique » tient sa prochaine réunion en décembre sur la question des concessions, thème sur lequel nous organisons également un colloque en janvier, en partenariat avec l'Institut de la Gestion Déléguée – nous avons organisé à Sciences Po la réunion de présentation du rapport annuel de la Fondation Entreprise et Performance, qui portait cette fois-ci sur les partenariats public-privé), la décentralisation (nous avons entamé la préparation de notre troisième rendez-vous annuel sur la réforme des collectivités locales, qui aura lieu à nouveau en mai).

Les défis qui sont devant nous, et qu'Armin von Bogdandy analysait parfaitement, sont de grande ampleur. Ils exigent de sortir constamment d'habitudes intellectuelles enracinées. Les contacts internationaux de plus en plus étendus et denses de la Chaire l'aident puissamment à cet égard. Nous pensons chaque jour davantage que le salut est dans le dialogue avec nos homologues européens et non-européens.

LES CHERCHEURS

Fox International Fellowship Program : Akis Psygkas de Yale à Sciences Po



Akis Psygkas, étudiant de doctorat à Yale réalise une année d'étude à Sciences Po aux côtés de la Chaire MADP et du Centre d'Etudes européennes. Ces quelques questions pour mieux connaître son parcours et son travail.

Dear Akis, could you talk to us about what you do and how you came here ?

I am a doctoral (J.S.D.) candidate at Yale Law School in the United States. I have the privilege to be here at Sciences Po for the academic year 2010-2011 as a participant in the Fox International Fellowship Program. The Fox program is a student exchange partnership between Yale University and some of the world's leading Universities, including Sciences Po. I had wanted to spend some time as a visiting researcher in France, so the Fox program generously offered me an excellent opportunity to make this happen. I should also add that I would probably not be here without the support of Professor Jean-Bernard Auby. I first met Prof. Auby when he was invited to Yale to participate in a comparative administrative law conference that my J.S.D. supervisor, Prof. Susan Rose-Ackerman, organized. I knew and admired his extensive work in the field of administrative law, so knowing that I could work with him at Sciences Po was another very important incentive for me to spend a year away from my home institution.

So what is the topic of your doctoral dissertation?

I call the project I am working on here "From the 'democratic deficit' to a 'democratic surplus'. Enhancing participatory regulatory processes in the European Union".

This is one piece of the work I do for my dissertation. Very briefly, the idea is to study the effect of EU mandates on the adoption of participatory processes at the member state level. Many of the rules and policies under which we live nowadays are increasingly not produced by the Parliament but by a host of administrative authorities with different names in different countries. My project is interested in looking at how administrative policymaking can be legitimized through means other than the ones traditionally suggested in parliamentary systems, most notably elections. In this context, I focus on processes facilitating the participation of civil society in this rulemaking activity.

And how does France figure in this picture?

Well, it figures prominently! France is typically described as a system traditionally viewing with suspicion the direct involvement of groups in policymaking. The potential mediation of organized interests (for example, industry, consumer and environmental groups, but also individuals) would contradict what Rosanvallon called the "political culture of generality". My project will try to examine whether we might be facing a potential gradual shift to a different perception of the administrative state which will appear to be more open to participatory influences.

How would your stay here help you do this?

I am confident that it would help in many ways. First, I am grateful for the opportunity to be part of the intellectual life of the Chair. My interactions with Prof. Auby and the extremely interesting and knowledgeable people of the Chair will certainly enrich my understanding of the French and comparative aspects of my dissertation. I have also had the privilege to be warmly welcomed by the Centre d'études européennes at Sciences Po and its director, Professor Renaud Dehousse, whose important writings have been highly influential to my work. Furthermore, my presence here will allow me to conduct interviews with administrative officials as well as industry and civil society representatives. Last but not least, being immersed in the vibrant intellectual community that is Sciences Po will be beneficial not just with respect to my doctoral project, but more broadly as well.

In what respects?

During my years at Yale, I have had the opportunity to be involved in the [Comparative Administrative Law Initiative](#) that is directed by Prof. Rose-Ackerman. So I came here with a strong interest and some prior experience in comparative administrative law. Having already spent a few weeks at the Chair, I feel confident saying that my experience here will open up new opportunities to think about the important broader questions in the field. Given the

historical significance of the French administrative system, I find it useful for comparativists to be exposed to it. But I consider my stay in Paris to be more than that. My involvement in the intellectual life of the Chair and its international activities will provide me with insights that not only pertain to the French system but also move beyond that to address broader and very interesting questions in the area of comparative public law.

COLLOQUES ET RENCONTRES

Fondation nationale « Entreprise et performance »

La Chaire a participé, le 21 octobre dernier, à la présentation publique du rapport de la mission 2009 de la Fondation Nationale Entreprise et Performance, consacré aux Partenariats public-privé.

Les missionnaires, qui ont travaillé à partir des exemples canadien, brésilien, anglais, allemand et italien, ont formulé un certain nombre de propositions pour améliorer les dispositifs de PPP (entendus au sens large, c'est-à-dire englobant les conventions de délégation de service public, les BEA ...). Parmi ces propositions, on relèvera notamment : construire un référentiel d'évaluation *ex-ante* et *ex-post* des investissements publics, étendre les principes de l'évaluation préalable, clarifier les engagements financiers liés aux PPP, prévoir la souplesse d'exécution du contrat, ou encore créer une agence « France Infrastructure ».

Le rapport sera disponible sur le site de la [FNEP](#)

En partenariat avec l'Institut de la Gestion Délégée : « La concession à l'épreuve du droit de l'Union Européenne » (18 janvier 2011)

La Chaire accueille à Sciences Po et coorganise un colloque que l'Institut de la Gestion Délégée a souhaité voir se tenir sur « la concession à l'épreuve du droit de l'Union Européenne ».

Ce colloque, qui aura lieu le mardi 18 janvier 2011, a pour objet, d'une part, de faire le point sur les incidences du droit de l'Union en matière de concessions, d'autre part de réfléchir sur les projets de réglementation des concessions qu'envisage actuellement la Commission.

Il sera nourri d'un matériau de droit comparé que notre Réseau « Contrats Publics dans la Globalisation Juridique » est en train de réunir par le biais d'un questionnaire diffusé à tous ses membres.

LES SEMINAIRES

Le séminaire de droit comparé, européen et global : du droit administratif au droit public

Le Séminaire de droit administratif comparé européen et global devient Séminaire de droit public comparé européen et global ; une nouvelle dénomination qui répond, notamment, au souci d'accueillir plus largement les problématiques constitutionnelles.

Sa 22^{ème} session sera consacrée pour un nouvel épisode aux *Acteurs non-étatiques dans la globalisation juridique*.

Qui sont ces « acteurs non étatiques » ? Problème de définition de ces puissances globales, parmi lesquelles, organismes de certification, fédérations sportives internationales et autres organisations économiques ... Comment ensuite les soumettre aux exigences de l'Etat de droit ? Problème du rapport de leur légitimité avec leur responsabilité, des juges compétents, des principes à faire valoir ...

Sous la présidence du Pr. Fabrizio Cafaggi de l'Institut Universitaire Européen de Florence, ces questions et bien d'autres présentées et discutées par :

- Monsieur Wilfried Bolewski, Ambassadeur d'Allemagne, Professeur à Sciences Po : ["The role of the non-state diplomacy in normative global governance"](#)

- Monsieur Bernard Foucher, Conseiller d'Etat, Président de la Cour administrative d'appel de Douai, Président de la Chambre arbitrale du sport (CAS) du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) : "[Compréhension de l'institution sportive comme acteur non étatique](#) »

- Monsieur Francesco Maiani, Professeur assistant à l'Institut des hautes études en administration publiques de Lausanne "[Entre forme \(étatique\) et substance \(transnationale\) : les mutations du droit au pays des Helvètes](#)".

- Monsieur Gianluca Sgueo, Expert près la Présidence du Conseil des ministres d'Italie : "[Supranational society and global administrative law](#)"

Le séminaire se tiendra le **vendredi 29 octobre** de 15h à 19h en la Salle des Conseils du Centre René Rémond, 13 rue de l'Université, Paris 7ème.

Inscriptions et informations : chaire.madp@sciences-po.fr

Le séminaire *Public Law & Economics*

En partenariat avec la [Fondation pour le droit continental](#), la deuxième session du séminaire *Public Law & Economics* se tiendra le mercredi 24 novembre 2010 de 9h à 18h en Salle Goguel du 56 rue des Saint Pères.

Sous la présidence des Pr. Susan Rose-Ackerman (Yale), François Lévêque (Mines Paris-Tech) et Arnaud Raynouard (Paris-Dauphine), juristes et économistes appliqueront leurs analyses à la question des études d'impact.

L'ensemble du [programme](#) est en ligne sur le site de la Chaire MADP.

Ce séminaire est intégralement anglophone.

Inscription obligatoire dans la limite des places disponibles à l'adresse suivante : chaire.madp@sciences-po.fr

RESEAU CONTRATS PUBLICS



La prochaine réunion du Réseau *Contrats publics dans la globalisation juridique* aura lieu le vendredi 17 décembre à Sciences Po (salle à définir).

Une journée dédiée aux concessions qui s'achèvera, de 17h30 à 19h, par la présentation de l'ouvrage codirigé par les Professeurs Rozen Noguellou (Université Paris XII) et Ulrich Stelkens (Ecole supérieure allemande des sciences administratives – DHV Speyer) : *Droit comparé des contrats publics / Comparative law on public contracts*, à paraître à Bruxelles aux éditions Bruylant.

Inscription préalable chaire.madp@sciences-po.fr

De plus amples informations sont à venir sur le site du réseau www.contrats-publics.net

PARUTIONS

- Sous la direction de Jean-Bernard AUBY, *L'influence du droit européen sur les catégories du droit public*, Paris, Dalloz-PSP-Mission Droit et Justice, 2010 – Une prochaine journée de lancement sera l'occasion de présenter et de discuter l'ouvrage.



- Rhita BOUSTA, *Essai sur la notion de bonne administration en droit public*, Paris, L'Harmattan, Préface de Gérard Marcou, avant propos de Jacques Caillosse



APPEL A CONTRIBUTION

Le septième séminaire *Global Administrative Law* se tiendra à Viterbe (Italie) les 10 et 11 juin 2011.

Le thème retenu pour cette nouvelle édition est « *Private and Public-Private Global Regulation : Global Administrative Law Dimensions* ».

Les projets de contributions sont attendus pour le 5 janvier 2011.

Suivre le [lien](#) pour de plus amples information et/ou écrire à viterbogalseminar@gmail.com

AGENDA

Autour du livre de Didier Truchet et Joël Moret-Bailly : « Déontologie des juristes » Paris, PUF, 2010

Après avoir accueilli le Président Christian Vigouroux (*La moralité administrative*), puis le Bâtonnier Christian Charrière-Bournazel (*L'avocat : éthique et identité*), le Cercle Georges Dupuis présente le dernier volet de son cycle annuel, consacré pour 2010 à la Probité.

La déontologie des juristes : autour du livre de Didier Truchet et Joël Moret-Bailly

Messieurs Didier Truchet, Professeur à l'Université Paris II, et Joël Moret-Bailly, Maître de conférence à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, présenteront et discuteront leur récente « Déontologie des juristes » (PUF, 2010).

La rencontre se tiendra vendredi 19 novembre 2010, de 18h à 20h en l'amphithéâtre Georges-Dupuis du Centre d'études historiques et juridiques de la Sorbonne, 9 rue Malher, Paris 4^e.

Inscription recommandée : mail@cerclegeorgesdupuis.com